COMITÉ DE NORMALISATION – PAJLO VOCABULAIRE DES MODES SUBSTITUTIFS DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS

DOSSIER D'ANALYSE

Par Marie-Christine Gervais et Sylvie Falardeau

Groupe dispute resolution (partie VIII)

TERMES EN CAUSE

escalation clause multistep alternative dispute resolution multistep alternative dispute resolution clause multistep alternative dispute resolution process multistep clause multistep dispute resolution multistep dispute resolution clause multistep dispute resolution process multi-step alternative dispute resolution multi-step alternative dispute resolution clause multi-step alternative dispute resolution process *multi-step clause* multi-step dispute resolution multi-step dispute resolution clause multi-step dispute resolution process multi-tier alternative dispute resolution multi-tier alternative dispute resolution clause multi-tier alternative dispute resolution process multi-tier clause multi-tier dispute resolution multi-tier dispute resolution clause multi-tier dispute resolution process multi-tiered alternative dispute resolution multi-tiered alternative dispute resolution clause multi-tiered alternative dispute resolution process multi-tiered clause multi-tiered dispute resolution multi-tiered dispute resolution clause multi-tiered dispute resolution process progressive alternative dispute resolution progressive dispute resolution progressive dispute resolution clause

step clause
step-clause
stepped alternative dispute resolution
stepped alternative dispute resolution clause
stepped alternative dispute resolution process
stepped clause
stepped dispute resolution
stepped dispute resolution clause
stepped dispute resolution process

MISE EN SITUATION

Nous traiterons dans ce dossier des termes désignant la succession de modes substitutifs de résolution des différends (MSRD) auxquels les parties auront recours en cas de différend et la clause qui prévoit le recours à ce processus. Le tableau qui suit fait état de termes déjà normalisés ou recommandés dans le cadre des travaux du Comité de normalisation. À moins qu'une constatation ne commande le contraire, nous appliquerons ces choix pour la composition des équivalents dans le présent dossier.

Termes normalisés ou recommandés

alternative dispute resolution; alternate dispute resolution; ADR	mode substitutif de résolution des différends; MSRD (n.m.)	CTDJ MSRD 201
alternative dispute resolution clause; dispute resolution clause	clause de résolution des différends (n.f.)	BT MSRD 118
alternative dispute resolution process; alternate dispute resolution process; ADR process	processus substitutif de résolution des différends (n.m.)	CTDJ MSRD 201
dispute resolution	résolution des différends (n.f.)	CTDJ MSRD 201

ANALYSE NOTIONNELLE

multistep alternative dispute resolution

multistep alternative dispute resolution process

multistep dispute resolution

multistep dispute resolution process

multi-step alternative dispute resolution

multi-step alternative dispute resolution process

multi-step dispute resolution

multi-step dispute resolution process

multi-tier alternative dispute resolution

multi-tier alternative dispute resolution process

multi-tier dispute resolution

multi-tier dispute resolution process

multi-tiered alternative dispute resolution

multi-tiered alternative dispute resolution process

multi-tiered dispute resolution

multi-tiered dispute resolution process

progressive alternative dispute resolution

progressive dispute resolution

stepped alternative dispute resolution

stepped alternative dispute resolution process

stepped dispute resolution

stepped dispute resolution process

La multistep alternative dispute resolution est une entente selon laquelle des parties conviennent de s'engager dans une série de modes substitutifs de résolution des différends (MSRD) prédéterminés en cas de différend. Ainsi, les parties pourraient s'entendre pour recourir, en premier lieu, à la négociation, puis à la médiation et enfin à l'arbitrage si nécessaire.

Voici une définition de la notion et deux contextes explicatifs :

multistep ADR [alternative dispute resolution] Agreement by the parties to engage in a series of successive dispute resolution techniques until a resolution is reached. Typically, **multistep ADR** starts with negotiation and ends with binding arbitration.

[YARN, Douglas H. *Dictionary of Conflict Resolution*. San Francisco, Jossey-Bass Publishers, ©1999, p. 306.]

Occasionally, parties might agree to use a series of ADR mechanisms in succession, with the aim of reaching a settlement at the earlier possible step. This is referred to as **multi-step ADR**.

[BARIN, Babak, Andrew D. LITTLE et Randy A. PEPPER. *The Osler Guide to Commercial Arbitration in Canada: A Practical Introduction to Domestic and International Commercial Arbitration*. The Hague, Kluwer Law International, ©2006, p. 8.]

MULTI-STEP ADR

Progressive series of ADR processes utilized by parties to an agreement or dispute designed to give the parties an opportunity for achieving a resolution through the most effective forum. The process begins with low cost and informal procedures and moves towards more formal and costly methods. For example, if negotiations fail, mediation occurs; if that is unsuccessful, arbitration takes place.

[FIRST MEDIATION CORPORATION. *Hybrid/Combined Procedure* [en ligne]. [consulté le 15 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://firstmediation.com/desktopguide/hybrid.htm]

Les formes composées avec l'acronyme *ADR* n'ont pas été retenues pour le présent groupe de termes, mais nous avons quand même retenu la définition et les contextes cidessus du fait de leur pertinence.

Nous avons relevé d'autres tournures qui font référence à la même notion.

Multi-Step Dispute Resolution In a multi-step dispute resolution process, parties agree to engage in a progressive series of dispute resolution procedures. One step typically is some form of negotiation, preferably face-to-face between the parties. If unsuccessful, a second tier of negotiation between higher levels of executives may resolve the matter. The next step may be mediation or another facilitated settlement effort. If no resolution has been reached at any of the earlier stages, the agreement can provide for a binding resolution through arbitration or litigation.

[COURSE HERO. *Multi step dispute resolution in a multi step dispute* [en ligne]. [consulté le 13 octobre 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.coursehero.com/file/piv209/Multi-Step-Dispute-Resolution-In-a-multi-step-dispute-resolution-process/]

Most disputes between responsible parties can be settled by negotiation. But when negotiations fail, sequential use of **multi-step alternative dispute resolution**, or **ADR**, provides an alternative to litigation.

- ... CPR [International Institute for Conflict Prevention & Resolution] recommends that business agreements include a multi-step ADR scheme with three sequential stages of dispute resolution:
- A Negotiation Phase between executives with decision-making authority who are at a higher level than the personnel involved in the dispute.
- A Mediation Phase to facilitate settlement by employing a skilled neutral, not to impose a solution, but to assist the parties in reaching agreement.

٠٠٠

- A Final Binding Arbitration Phase in case the non-binding phase produces no settlement.
- or -
- Litigation if the non-binding phase produces no settlement and private binding arbitration is not selected.

[INTERNATIONAL INSTITUTE FOR CONFLICT PREVENTION & RESOLUTION. *CPR Model Clauses and Sample Language* [en ligne]. July 9, 2010 [consulté le 11 septembre 2017]. Disponible à l'adresse: https://www.cpradr.org/news-publications/articles/2010-07-09-cpr-model-clauses-and-sample-language]

This article considers the function of settlement in the quest for economy and efficiency in dispute resolution and various approaches aimed directly at promotion of settlement, such as **stepped dispute resolution**, creative variants, and "med-arb."

[STIPANOWICH, Thomas et Zachary ULRICH. Commercial Arbitration and Settlement: Empirical Insights into the Roles Arbitrators Play [en ligne]. Date de modification : 28 mars 2017 [consulté le 4 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2461839]

Cette série de MSRD est aussi employée au Canada, comme le montre le contexte suivant, tiré du site canadien ADR Chambers. Il y est toutefois appelé *stepped alternative dispute resolution (ADR)*.

Stepped Alternative Dispute Resolution (ADR) provisions have been progressively incorporated into Canadian standard construction contracts (and the standard subcontract) since the concept was first introduced in 1994.

Typically these provisions exist to permit an aggrieved party to challenge:

- 1. an interpretation, application or administration of the contract or a failure to agree where the contract requires such agreement, which has not been resolved by a finding of the consultant (or, in the subcontract agreement, the contractor) ... or
- 2. a matter in which the consultant has no authority to make a finding.

Such challenges are formally called disputes under the terms of each contract. Disputes are to be resolved in the first instance by way of amicable negotiation, followed, in the event of failure, by mediation and finally by way of binding arbitration. This is the process known as **stepped ADR**.

[DAVIES, John G. Alternatives to the Alternatives – A Review of ADR Procedures Currently available to the Construction Industry in Canada [en ligne]. June 2nd, 2011 [consulté le 6 juin 2017]. Disponible à l'adresse: http://www.adrchambers.com/blog/2011/06/02/alternatives-to-the-alternatives-%E2%80%93-a-review-of-adr-procedures-currently-available-to-the-construction-industry-in-canada/

Dans le domaine de la construction au Canada, on relève aussi le terme *multi-tier dispute resolution* :

... Few companies can afford the time, expense, and business interruption that accompany a lawsuit. In addition, and often as a precondition, to litigation or arbitration, construction contracts may provide for mandatory **multi-tier dispute resolution**.

[VALO, Michael A. et Alexander D. WILKES. Multi-Tier Dispute Resolution Clauses: A view from Ontario. *Construction Law Letter* [en ligne]. September/October 2014, vol. 31, No. 1, p. 8 [consulté le 12 septembre 2017]. Disponible à l'adresse: https://www.glaholt.com/files/cll31_1.pdf]

On relève aussi la forme multi-tiered dispute resolution :

Early resolution of disputes includes a continuum of informal negotiation, mediation, and the initial phases of multi-tiered dispute resolution processes. The ultimate goal is, of course, the avoidance of more formal and adversarial processes such as arbitration or litigation. In Korea, as is the trend world-wide, there is strong interest and increasing institutional (including executive and legislative bodies, as well as the courts) support for mediation. Yet, it can be said that mediation

and **multi-tiered dispute resolution** in Korea, as is the case in much of Asia, is not being utilized to the extent it is in many Western countries. ...

[Juris, Legal Information. WHITE, Andrew et Sae Youn KIM. Early resolution of Disputes in Korea: Negotiation, Mediation, and Multi-tiered Dispute Resolution [Résumé]. *Dispute Resolution Journal* [en ligne]. May 2017, vol. 72, No. 1 [consulté le 17 octobre 2017]. Disponible à l'adresse: https://arbitrationlaw.com/library/early-resolution-disputes-korea-negotiation-mediation-and-multi-tiered-dispute-resolution]

Party autonomy usually refers to party's right to choose applicable law (narrow understanding) and to party's right to decide on all details of dispute resolution procedure, considering the limitations impose by the mandatory law. This principle is fundamental when it comes to the **multi-tiered dispute resolution**.

[KARTSIVADZE, Liana. *Jurisdiction of Arbitral Tribunal on the Grounds of Multi-Tiered Dispute Resolution Clause* [en ligne]. ©Central European University, March 29, 2010 [consulté le 15 novembre 2018]. Disponible à l'adresse: http://www.etd.ceu.hu/2010/kartsivadze_liana.pdf]

Il est important de noter ici qu'il n'est pas question d'un MSRD, mais plutôt d'une *progressive series* de MSRD.

À ce sujet, voici des définitions pour le substantif series et l'adjectif progressive :

series noun

1 a number of things of which each is similar to the preceding or in which each successive pair are similarly related; a sequence, succession, order, row, or set.

[Barber, Katherine (dir.). *Canadian Oxford Dictionary*. Deuxième édition, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, ©2004, p. 1416.]

progressive adjective

1 moving forward (progressive motion). 2 proceeding step by step; cumulative (progressive drug use).

[Barber, Katherine (dir). *Canadian Oxford Dictionary*. Deuxième édition, Don Mills (Ontario), Oxford University Press, ©2004, p. 1237.]

progressive

adjective

pro·gres·sive | \prə-'gre-siv \

Definition of progressive

(Entry 1 of 2)

1a: of, relating to, or characterized by progress

b: making use of or interested in new ideas, findings, or opportunities

c: of, relating to, or constituting an educational theory marked by emphasis on the individual child, informality of classroom procedure, and encouragement of self-expression

2: of, relating to, or characterized by progression

3: moving forward or onward: advancing

4a: increasing in extent or severity a progressive disease

b: increasing in rate as the base increases a progressive tax

[Merriam-Webster [en ligne]. [consulté en 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.merriam-webster.com/dictionary/progressive]

Nous avons relevé 17 contextes avec la tournure progressive alternative dispute resolution accolée des termes process, approach, mechanism, practice, option, agreement, etc. Aussi, nous avons relevé 84 contextes avec la tournure progressive dispute resolution accolée aussi de divers termes. Nous avons trouvé le syntagme progressive dispute resolution employé seul dans un texte provenant des États-Unis.

Progressive dispute resolution exists in the construction industry, but most frequently in predefined escalation specified in the contract; for instance, the DBIA [Design-Build Institute of America] standard contract forms specify step negotiation, then mediation, and finally binding arbitration (DBIA 1998a, 1998b).

[AMERICAN BAR ASSOCIATION. *Construction Disputes* [en ligne]. [consulté le 12 décembre 2018]. Disponible à l'adresse :

https://www.americanbar.org/content/dam/aba/migrated/dispute/essay/constructiondisputes.pdf]

Les tournures *progressive alternative dispute resolution* et *progressive dispute resolution* employées seules ne semblent pas en usage au Canada. De plus, le sens de *progressive* indique une continuité, et dans les faits, la résolution ne progresse pas nécessairement jusqu'à la dernière étape préétablie. Le processus s'arrête à partir du moment où une résolution a effectivement lieu, que ce soit à la première étape ou à la dernière. Pour ces raisons, nous ne considérons pas que les tournures composées avec l'adjectif *progressive* correspondent parfaitement à la notion à l'étude.

Par ailleurs, nous avons constaté que le mot *process* est fréquemment utilisé dans les termes composés avec *multi-step dispute resolution*. Voici quelques exemples de tournures composées avec *process*:

To ensure maximum flexibility in drafting dispute resolution clauses, the Model DR Agreement provides three basic approaches: i) a short and simple arbitration clause, ii) a more detailed arbitration agreement consisting of the essential elements of an enforceable agreement to arbitrate, with a variety of options and alternatives to fit the nature of the transaction or project and the special concerns of the parties, and iii) a **multi-step dispute resolution process** that culminates with arbitration for a binding decision. To provide complete flexibility, the alternatives of expert determination and litigation in the courts are also included.

[MARTIN, Tim. A Leading International Dispute Resolution Template [en ligne]. ADR Institute of Canada. *ADR Perspectives*, May 2017, pp. 1-2. [consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : http://adric.ca/wp-content/uploads/2017/05/Martin.pdf]

In a **multi-step dispute resolution process**, parties agree to engage in a progressive series of dispute resolution procedures. One step typically is some form of negotiation, preferably face-to-face between the parties. If unsuccessful, a second tier of negotiation between higher levels of executives may resolve the matter. The next step may be mediation or another facilitated

settlement effort. If no resolution has been reached at any of the earlier stages, the agreement can provide for a binding resolution through arbitration or litigation.

[COURSE HERO. *Multi step dispute resolution in a multi step dispute* [en ligne]. [consulté le 13 octobre 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.coursehero.com/file/piv209/Multi-Step-Dispute-Resolution-In-a-multi-step-dispute-resolution-process/]

The land use provisions are of particular significance, providing assurance to all parties by making a commitment plan, be consistent with the stated purpose, consult reciprocally through a defined process, agree to a **stepped dispute resolution process**.

[UNION OF BRITISH COLUMBIA MUNICIPALITIES. Land Use Coordination, Servicing and Dispute Resolution: Towards Certainty for Local Government Through Treaty Negotiations [en ligne]. October 2000 [consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse: https://www.ubcm.ca/assets/Resolutions~and~Policy/Policy~Papers/2000/Land% 20Use% 20Coord ination% 20Servicing% 20and% 20Dispute% 20Resolution% 202000.pdf]

In a **multi-tiered dispute resolution process**, confidentiality issues become even more complex with a seamless flow-through from a mediator's non-adjudicatory role to that of an arbitrator.

[VAN DEN BERG, Albert (dir.). *New Horizons in International Commercial Arbitration and Beyond* [en ligne]. Kluwer Law International, 2005, p. 528 [consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse :

https://books.google.ca/books?id=OGxzLa9x9fEC&pg=PA528&dq=%22multi-tiered+dispute+resolution+process%22&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiomMyzgp3fAhWW14MKHRwABcIQ6AEIMzAB#v=onepage&q=%22multitiered%20dispute%20resolution%20process%22&f=false]

Early resolution of disputes includes a continuum of informal negotiation, mediation, and the initial phases of **multi-tiered dispute resolution processes**. The ultimate goal is, of course, the avoidance of more formal and adversarial processes such as arbitration or litigation. In Korea, as is the trend world-wide, there is strong interest and increasing institutional (including executive and legislative bodies, as well as the courts) support for mediation. Yet, it can be said that mediation and multi-tiered dispute resolution in Korea, as is the case in much of Asia, is not being utilized to the extent it is in many Western countries. ...

[Juris, Legal Information. WHITE, Andrew et Sae Youn KIM. Early resolution of Disputes in Korea: Negotiation, Mediation, and Multi-tiered Dispute Resolution [Résumé]. *Dispute Resolution Journal* [en ligne]. May 2017, vol. 72, No. 1 [consulté le 17 octobre 2017]. Disponible à l'adresse: https://arbitrationlaw.com/library/early-resolution-disputes-korea-negotiation-mediation-and-multi-tiered-dispute-resolution]

Nous avons aussi relevé de nombreuses variantes de l'élément *multistep* dans les termes, soit *multi-step*, *multistep*, *multi-tier*, *multi-tiered* et *stepped*.

Nous traiterons de ces différents adjectifs dans la prochaine analyse.

ANALYSE NOTIONNELLE

escalation clause

multistep alternative dispute resolution clause

multistep clause

multistep dispute resolution clause

multi-step alternative dispute resolution clause

multi-step clause

multi-step dispute resolution clause

multi-tier alternative dispute resolution clause

multi-tier clause

multi-tier dispute resolution clause

multi-tiered alternative dispute resolution clause

multi-tiered clause

multi-tiered dispute resolution clause

progressive dispute resolution clause

step clause

step-clause

stepped alternative dispute resolution clause

stepped clause

stepped dispute resolution clause

Ces termes désignent la clause qui prévoit que les parties auront recours à une série de MSRD en cas de différend. L'engagement pris entre les parties s'inscrit dans une disposition contractuelle que l'on appelle *multistep* (*alternative*) *dispute resolution clause*.

Comme on peut le voir, cette clause ressemble à l'alternative dispute resolution clause analysée dans le dossier BT MSRD 118. Cette dernière pourrait aussi être considérée comme une clause comportant un cumul de modes, mais nous sommes d'avis que l'alternative dispute resolution clause et la multistep (alternative) dispute resolution clause ne peuvent pas être considérées comme des synonymes en raison de leur éclairage. Dans le premier cas, on met l'accent sur le recours aux MSRD alors que dans le deuxième on met l'accent sur l'ordre suivi pour le recours aux MSRD. De plus, on n'utiliserait pas nécessairement ces deux termes de façon interchangeable.

Les termes relevés comportent l'un ou l'autre des éléments suivants : *alternative dispute resolution* et *dispute resolution*. Certains termes ne se trouvent que sous leur forme longue ou leur forme courte, alors que d'autres se trouvent sous différentes formes. Nous sommes d'avis que les termes retenus doivent comporter les différentes formes, longues et courtes, que des constats d'usage aient été relevés ou non.

Les contextes d'usage suivants font état des différentes formes relevées, tant au Canada qu'ailleurs :

It is increasingly common for parties who agree to include an arbitration clause in a contract to establish an obligation to negotiate before commencing arbitration proceedings. These obligations are referred to as "escalation clauses," "multi-tier clauses," or "multi-step alternative dispute resolution clauses."

In essence, if a party wishes to start arbitration proceedings, it must first negotiate with the other party in order to try to reach an amicable solution to the dispute (hence the reason why these clauses are said to have a "filtering" effect).

These clauses come in many forms. Some are extremely simple (e.g., when the parties undertake, before starting arbitration, to "use their best efforts to reach an agreement"), whereas others are more complex and establish a maximum term for the negotiations, name the individuals who will participate in the negotiation (e.g., the CEO, General Manager), and others even state the number of meetings that must be held.

The purpose of the **multi-tier clause** is clear: to require the aggrieved party to inform the other party of the existence of a controversy, providing an opportunity for the situation to be resolved outside arbitration, thereby avoiding the financial costs and delays involved in the arbitration process. Failing this, the clause may also serve to provide the respondent with an opportunity to prepare its defense better if a negotiated solution cannot be reached. ...

The **multi-step dispute resolution clause** can be considered as: (a) a condition precedent to the commencement of arbitration, (b) a procedural requirement for arbitration, or (c) a procedural step that ought to be followed for a party's own benefit ("carga procesal").

[LÓPEZ DE ARGUMEDO, Álvaro. *Multi-Step Dispute Resolution Clauses* [en ligne]. [consulté le 11 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.mondaq.com/x/117062/Arbitration+Dispute+Resolution/MultiStep+Dispute+Resolution+Clauses]

A Standard Clause that requires the parties to resolve their disputes by alternative dispute resolution (ADR) including a period of negotiation and then mediation before submitting the dispute to litigation or ad hoc arbitration. This type of clause is sometimes referred to as an **escalation clause**.

[PRACTICAL LAW CANADA COMMERCIAL TRANSACTIONS. *General Contract Clauses: Alternative Dispute Resolution (Multi-Tiered)* [en ligne]. [consulté le 15 janvier 2019]. Disponible à l'adresse: https://ca.practicallaw.thomsonreuters.com/5-603-9126?transitionType=Default&contextData=(sc.Default)&firstPage=true&bhcp=1]

A **multi-step dispute resolution clause** is a contractual provision that requires the parties to an agreement to escalate a dispute through varying levels of management or other processes, such as mediation, using agreed-upon procedures before litigation or arbitration may proceed.

[DEGROOTE, John. *Multi-Step dispute Resolution Clauses: 7 Reasons They Work* [en ligne]. 2010 [consulté le 6 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.mediate.com/articles/DeGrooteJbl20100322a.cfm]

Multistep Dispute Resolution Clauses

Another form of clause to consider is a **multistep clause**. This clause provides that when a dispute arises, the parties will first attempt to resolve it by negotiation. If they are unsuccessful, they will

then engage in mediation, and, if they still cannot reach a solution, they will commence the process of a binding arbitration. Many arbitral institutions propose clauses to accomplish this multistep procedure.

[MOSES, Margaret L. *The Principles and Practice of International Commercial Arbitration* [livre électronique]. Cambridge University Press, 2017, p. 55. [consulté le 11 septembre 2017]. Disponible à l'adresse :

 $\frac{\text{https://books.google.ca/books?id=3M80DwAAQBAJ\&pg=PA55\&lpg=PA55\&dq=\%22multistep+dispute+resolution\%22\&source=bl\&ots=76GEpLZksC\&sig=mCwBDuDZzWalmtJ547yT7PicMf}{0\&hl=fr\&sa=X\&ved=0ahUKEwjY2rKH253WAhV1_IMKHaKICpcQ6AEIYTAJ#v=onepage&q=\%22multistep\%20dispute\%20resolution\%22\&f=false]}$

If a **Multi-Tiered Dispute Resolution Clause** ("MTDR") contains an agreement to negotiate (or an agreement to negotiate in good faith) it may be characterized as a mere "agreement to agree". Canadian courts have historically found such agreements to be unenforceable (*Molson Canada 2005 v. Miller Brewing Co.* 2013 ONSC 2758 [*Molson*] at para 93, citing *Walford v Miles*, [1992] 2 A.C. 128) and thus a party would likely find it difficult to obtain a remedy based on the opposite party's intransigence or refusal to engage in a meaningful exchange even in the face of such an agreement to negotiate.

[IBA LITIGATION COMMITTEE. *Multi-Tiered Dispute Resolution Clauses* [en ligne]. October 1, 2015 [consulté le 11 septembre 2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0 ahUKEwiJ8d_y3Z3WAhVJ6YMKHZMZCrEQFggrMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.ibanet.org%2FDocument%2FDefault.aspx%3FDocumentUid%3D9C6E21DE-043C-44C9-BE75-94CADECCF470&usg=AFQjCNE9qUVYNDtsCeczKbztkU-puUu-zg]

Multi-tiered dispute resolution clauses generally include progressively more involved steps prior to arbitration. These might include a step of meetings between project managers, followed by meetings between executives, followed by a Dispute Resolution Board ("DRB") in an attempt to resolve issues in a more timely and cost-effective manner. The intent, of course, is to reduce time and costs of disputes.

[VALO, Michael A. et Alexander D. WILKES. **Multi-Tier Dispute Resolution Clauses**: A view from Ontario. *Construction Law Letter* [en ligne]. September/October 2014, vol. 31, No. 1, p. 8 [consulté le 12 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.glaholt.com/files/cll31 1.pdf]

Dispute Resolution "Step-Clauses"

Contracting parties may wish to include a provision requiring negotiation or mediation before arbitration is initiated. Such clauses, which are often referred to as "**step-clauses**," are particularly appropriate where the parties have a long-standing and on-going commercial relationship, and where there may be factors to consider other than the narrow scope of a particular dispute. ...

There are various examples of "**step-clauses**." ... ICDR [International Centre for Dispute Resolution Clauses] Canada offers the following model Negotiation-Arbitration, Mediation-Arbitration, and Negotiation-Mediation-Arbitration "step" clauses ...

[INTERNATIONAL CENTRE FOR DISPUTE RESOLUTION. ICDR Canada Guide to Drafting Dispute Resolution Clauses [en ligne]. [consulté le 13 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : https://www.adr.org/sites/default/files/document_repository/ICDR%20Canada%20Clause-Drafting%20Guide%20-%20English.pdf]

First, whenever a client seeks assistance in negotiating almost any sort of contract, the client should be counseled about whether to include a dispute resolution clause in the contract. Regardless of the good intentions of the parties and the thoroughness of the contract, something might still go wrong after the signing of the contract. A transactional attorney should both present those unpleasant possibilities to his client and present options for dealing with them. One of those options may be a so-called "step clause" that requires parties to mediate before turning to an adjudicatory process.

[CHERNICK, Richard et al. *Practitioner's Handbook on International Arbitration and Mediation* [livre électronique]. Juris Publishing, Inc., 2012, pp. 553-554. Disponible à l'adresse: <a href="https://books.google.ca/books?id=DUD7AwAAQBAJ&pg=PA554&lpg=PA554&dq=%22step+clause%22+adr+dispute&source=bl&ots=S_M8Vk8IWA&sig=okFNLrc-mePmIdJPv2Gz6mrc8TE&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjw9-2jt6LWAhUL0YMKHbAnCbg4FBDoAQglMAA#v=onepage&q=%22step%20clause%22%20adr%20dispute&f=false]

Multi-tiered, or **multi-step**, **clauses** are dispute resolution clauses containing a phased system to resolve differences, which starts with a number of alternative dispute resolution steps (negotiation between senior managers, mediation, dispute boards, etc.), and ends with arbitration if the first alternative steps prove unsuccessful.

[GARRIGUES. *Multi-tiered clauses: pros and cons of an alternative dispute resolution system* [en ligne]. [consulté le 4 décembre 2018]. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=3b6536f2-e493-4fc8-ab68-269098079840]

Stepped or progressive dispute resolution clauses

Modern dispute resolution clauses have gone beyond simply providing for arbitration. A "stepped" or progressive dispute resolution agreement will provide for increasing third party involvement to settle a dispute and end with adjudication either by way of court process or arbitration as a final resort. Such agreements usually have three or more of the following clauses. If no resolution is reach, the matter then proceeds to adjudication, either by litigation or arbitration.

[CASEY, J. Brian et Janet MILLS. *Arbitration Law of Canada: Practice and Procedure*. Huntington (New York), Juris Publishing Inc., ©2011, p. 109.]

Nous n'avons pas retenu le terme *progressive dispute resolution* dans la première analyse. Par conséquent, nous ne retiendrons pas la tournure *progressive dispute resolution clause*.

multistep, multi-step, multi-tier, multi-tiered, step, stepped, escalation

Tous les termes analysés précédemment sont qualifiés par l'un ou l'autre des mots suivants : *multi-step*, *multi-step*, *multi-tier*, *multi-tiered*, *step*, *stepped* et *escalation*.

Pour ce qui est de la forme composée avec le nom *escalation*, soit *escalation clause*, nous l'écartons, car on relève très peu d'occurrences dans le domaine des MSRD au Canada et celles-ci font d'abord référence au terme *multi-tiered clause* ou *multi-tier clause*.

De plus, au Canada, le terme escalation clause appelé aussi escalator clause est surtout employé pour faire référence à une autre notion. Selon le Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, l'escalation clause, (dont l'équivalent français est clause d'indexation) est une clause d'un contrat en vertu de laquelle une obligation financière ou la valeur nominale d'une prestation est ajustée en fonction d'une certaine valeur économique appelée indice de référence.

En ce qui concerne les formes composées avec les adjectifs *multi-step* et *multistep*, on trouve ce qui suit, qui montre que le sens de l'adjectif correspond bien à la notion et que c'est la forme soudée qui prévaut :

multistep adj. involving or comprising a number of steps or stages.

[Oxford English Dictionary [en ligne]. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://dictionary.oed.com/]

- (c) Most words beginning with the following prefixes are written as one word: ..., multi, ...:
- Multistage

[TRANSLATION BUREAU. *The Canadian Style* [en ligne]. [consulté le 12 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/tcdnstyl/index-fra.html?lang=fra]

Pour ce qui est des formes composées avec les adjectifs *multi-tier* et *multi-tiered*, on voit que les deux formes sont considérées comme des synonymes et que c'est la forme non soudée qui prévaut.

```
multi-tiered, adj.
Having or comprising several or many tiers or layers.
multi-tier, adj.
= multi-tiered adj.
[Oxford English Dictionary [en ligne]. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://dictionary.oed.com/]
```

Toutefois, il faut consulter le sens des termes *tier* et *layer* pour voir si le sens des termes *multi-tier* et *multi-tiered* correspond à la notion ou non.

```
layer, n.
II. Something which is laid.
2.
a. A thickness of matter spread over a surface; esp. one of a series of such thicknesses; a stratum, course, or bed. In early use chiefly in Cookery.
tier, n.
```

1. a. A row, rank, range, course; usually one of a series of rows placed one above another, or at least rising each above the preceding one; e.g. tiers of galleries, shelves, boxes in a theatre, or seats on a sloping floor; also of banks of oars in ancient ships or boats...

...

d. transf. and fig. Rank, grade; stratum.

[Oxford English Dictionary [en ligne]. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://dictionary.oed.com/]

Selon la définition du mot *tier*, on pourrait considérer que les MSRD sont « in a row » dans le sens suivant :

row, n.

b. In extended use. A string or series of something immaterial. [Nous soulignons.]

[Oxford English Dictionary [en ligne]. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://dictionary.oed.com/]

À notre avis, le sens des adjectifs multi-tier et multi-tiered correspond bien à la notion.

En ce qui concerne la forme composée avec l'adjectif *stepped*, on voit que cet adjectif peut être considéré comme un synonyme de *multistep*.

stepped, adj.

1. Having a step or steps; formed in a series of steps (see step v. 12); spec. of the float or hull of a seaplane or hydroplane.

[Oxford English Dictionary [en ligne]. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://dictionary.oed.com/]

Enfin, la forme composée avec le mot *step* (step clause) est très rare et on la trouve souvent entre guillemets, ce qui montre qu'il ne s'agit pas vraiment d'un terme. En outre, la plupart du temps, on trouve le mot *step* dans des expressions comme *two-step clause*, *one-step process*, etc. où le mot *step* est précisé. Comme les formes composées avec *step* sont de la phraséologie ambigüe et ne permettent pas de savoir qu'il y a plusieurs étapes, nous ne les retenons pas.

Pour avoir une vue d'ensemble de l'usage, nous avons effectué une recherche du nombre d'occurrences des différentes formes possibles sur Internet. Pour ce faire, nous avons effectué notre recherche en tenant compte des éléments communs aux différentes formes. Ces éléments communs pouvaient constituer un syntagme (*stepped alternative dispute resolution*) ou être une partie d'un syntagme (*stepped alternative dispute resolution clause*). Pour la dernière forme par contre, comme il s'agissait d'une forme abrégée, il fallait inclure le terme *clause* pour obtenir des résultats pertinents.

Voici les résultats que nous avons obtenus :

Formes	Nombre d'occurrences	Nombre d'occurrences (sites canadiens)
stepped dispute resolution	57 occ.	10 occ.
stepped alternative dispute resolution	7 occ.	2 occ.
stepped clause	40 occ.	2 occ.
total	104 occ.	14 occ.
multi-step dispute resolution	123 occ.	30 occ.
multi-step alternative dispute resolution	32 occ.	170 occ.
multi-step clause	48 occ.	6 occ.
total	203 occ.	206 occ.
multistep dispute resolution	43 occ.	4 occ.
multistep alternative dispute	5 occ.	0 occ.
resolution		
multistep clause	33 occ.	1 occ.
total	81 occ.	<u>5 occ.</u>
multi-tier dispute resolution	116 occ.	20 occ.
multi-tier alternative dispute	1 occ.	0 occ.
resolution		
multi-tier clause	54 occ.	1 occ.
total	171 occ.	<u>21 occ.</u>
multi-tiered dispute resolution	124 occ.	28 occ.
multi-tiered alternative dispute	17 occ.	6 occ.
resolution		
multi-tiered clause	58 occ.	4 occ.
total	199 occ.	38 occ.

Cela nous a permis de constater que les formes les plus fréquentes sont celles composées avec les adjectifs *multi-step* et *multi-tiered*, suivies par celles composées avec les adjectifs *multi-tier*, *stepped* et *multistep*. Nous estimons qu'il convient de toutes les retenir sauf la graphie *multi-step* avec trait d'union.

Nous sommes aussi d'avis que les formes abrégées *multistep clause*, *multi-tier clause*, *multi-tiered clause* et *stepped clause* peuvent être employées pour désigner la notion s'il est clair dans le contexte qu'il s'agit d'une telle clause. Nous recommandons d'inclure ces formes abrégées dans un nota dans l'entrée de la forme longue.

En somme, compte tenu de toutes les conclusions tirées précédemment, nous aurions les termes suivants :

multistep alternative dispute resolution; multistep dispute resolution; multi-tiered alternative dispute resolution; multi-tiered dispute resolution; multi-tier alternative dispute resolution; multi-tier dispute resolution; stepped alternative dispute resolution; stepped dispute resolution	
multistep alternative dispute resolution clause; multistep dispute resolution clause; multi-tiered alternative dispute resolution clause; multi-tiered dispute resolution clause; multi-tier alternative dispute resolution clause; multi-tier dispute resolution clause; stepped alternative dispute resolution clause; stepped dispute resolution clause	
multistep alternative dispute resolution process; multistep dispute resolution process; multi-tiered alternative dispute resolution process; multi-tiered dispute resolution process; multi-tier alternative dispute resolution process; multi-tier dispute resolution process; stepped alternative dispute resolution process; stepped alternative dispute resolution process; stepped dispute resolution process	

ÉQUIVALENTS

Nous n'avons relevé qu'une tournure en français pour nommer la succession de modes substitutifs de résolution des différends (MSRD) auxquels les parties auront recours en cas de différend, soit **mode progressif de règlement des litiges**.

[...] les juristes suggèrent de plus en plus à leurs clients d'inclure, dans leurs ententes contractuelles, un **mode progressif de règlement des litiges**. Cette progression, qui débute

habituellement par la négociation, peut ainsi conduire les protagonistes vers la médiation ou l'arbitrage en cas d'échec des pourparlers.

[MORIN, Jean. *Les modes alternatifs de résolution des litiges*. Chambre des notaires du Québec, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, p. 49.]

Voici deux définitions de l'adjectif **progressif** :

progressif, ive adj.

1 Qui évolue, se développe par étapes, de façon continue. Changement progressif. Maladie progressive. Retraite progressive. « La campagne d'assimilation progressive, sournoise, avilissante, battait son plein » Les pays étrangers (J. Éthier-Blais, 1982).

[*Usito* [en ligne]. [consulté le 31 octobre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.usito.com/dictio/#/contenu/progressif.ad]

progressif, ive adj.

- 1 VX Qui porte à avancer, à mouvoir. Faculté progressive.
- 2 MOD. et LITTER. Qui s'accroît, se développe, progresse. « Il est impossible d'admettre un Dieu progressif » (Balzac).
- 3 VX Qui participe du progrès (4°). « Notre époque essentiellement progressive » (Balzac). → progressiste.
- 4 Qui suit une progression, un mouvement par degrés. *Impôt progressif*.
- 5 COUR. Qui s'effectue d'une manière régulière et continue. → 2. **graduel.** Développement progressif. Changement progressif. Amélioration progressive. Problèmes de difficulté progressive. → **gradué.** Méthode progressive, où les difficultés sont progressives.
- □ Paralysie* générale progressive. « Les amnésies progressives sont celles qui [...] conduisent à l'abolition complète de la mémoire » (Ribot).
- ◆ LING. Qui exprime une progression, une évolution graduelle et constante. *Forme progressive* (ex. -ing dans l'angl. I am coming).

[*Le Petit Robert 2015* [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2018]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

Nous hésitons quant à la signification de cette tournure. Est-ce qu'un « mode progressif » peut comprendre plusieurs modes de résolution? Si l'on se fie à la définition de l'adjectif **progressif**, on peut comprendre qu'il y a un mode qui se développe par étapes. Les étapes étant les différents modes de résolution auxquels on a recours en cas de différend.

Mais, on parle aussi de continuité dans la définition de l'adjectif **progressif**. On dit que le développement par étapes se fait de façon continue. Dans les faits, comme nous l'avons souligné dans l'analyse notionnelle, la résolution ne progresse pas nécessairement jusqu'à

la dernière étape préétablie. Le processus s'arrête à partir du moment où une résolution a effectivement lieu, que ce soit à la première étape ou à la dernière.

Un autre point en défaveur du terme **mode** est le fait que ce dernier peut facilement porter à confusion avec un MSRD.

Pour ces raisons, nous préférons écarter la tournure **mode progressif** pour rendre la notion de *multistep alternative dispute resolution* et ses synonymes.

Nous nous sommes demandé si le terme **série** pourrait convenir comme terme noyau parce que, dans l'analyse notionnelle, on a vu que l'élément définitoire dans les justifications textuelles du terme *multistep alternative dispute resolution* et ses synonymes est une série progressive de MSRD (*progressive series of dispute resolution processes*).

Regardons maintenant la définition du substantif série.

série [seri] n. f.

1 Ensemble d'éléments de même nature ou ayant entre eux une unité; ensemble dont les éléments homogènes qui le composent sont ordonnés selon une ou plusieurs variables. Série croissante, interminable. Courte, longue, nouvelle série. Série de casseroles, de clés, de timbres. Série d'échecs, de faits, de questions, de réflexions. Série d'attentats, de meurtres. Commencer, compléter, terminer une série. Cette série de textes raconte l'histoire de Samuel de Champlain. Une série de mesures seront prises pour enrayer le décrochage scolaire. « une série de voiles façonnées dans une tôle légère flottait sur un fond de ténèbres laiteuses » Betsi Larousse ou l'ineffable eccéité de la loutre (L. Hamelin, 1994).

REM. En principe, le collectif série précédé d'un déterminant défini, possessif ou démonstratif entraîne l'accord avec le collectif. Si le collectif est précédé d'un déterminant indéfini, l'accord se fait le plus souvent avec le complément. Toutefois, selon le sens de la phrase, l'accord peut se faire soit avec le collectif soit avec le complément.

[*Usito* [en ligne]. [consulté le 5 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.usito.com/dictio/#/contenu/s%C3%A9rie.ad?a=ddd6806d35d84fb7]

Il nous semble que si l'on emploie le terme **série**, nous n'avons pas besoin de le qualifier de « progressive » du fait que la série fait référence à un ensemble dont les éléments homogènes qui le composent sont <u>ordonnés selon une ou plusieurs variables</u>. Les éléments homogènes étant, en l'occurrence, les MSRD.

Afin de nous éclairer davantage, regardons les tournures françaises relevées pour nommer la clause.

Nous avons trouvé plusieurs syntagmes différents en français pour la clause. Nous avons relevé les tournures clause à échelons, clause escalatoire, clause multi-étapes, clause

combinée, clause « palier », clause à paliers multiples et clause graduée. Mais, nous n'avons pas relevé de formes longues, contrairement à l'anglais. De plus, aucune des formes relevées ne semble être plus en usage qu'une autre.

Clauses à échelons

[...]

Les **clauses à échelons** sont des dispositions contractuelles par lesquelles les parties fixent, à l'avance et de manière structurée dans le temps, la mise en place de plusieurs formes de résolution en cas d'éventuel désaccord ou de conflit () entre elles (au sujet de l'interprétation, l'application ou l'inexécution de leur contrat, etc.).

On les rencontre souvent dans l'ordre suivant : l'obligation de commencer par une négociation () (avec un délai déterminé), puis celle de recourir à la médiation () ou à la conciliation () (avec un délai déterminé), et enfin celle de passer à l'arbitrage () ou de saisir le tribunal compétent.

[...]

Ces clauses constituent des hybrides () improprement dits dans la mesure où les modes de résolution demeurent indépendants les uns des autres (comme indiqué ci-dessus), ou des hybrides au sens strict si deux ou plusieurs de ces modes s'interpénètrent.

[...]

[BECKER, Martine et al. *Dictionnaire de la résolution amiable des différends: (RAD/ADR) en matières civile, commerciale, familiale et sociale* [livre électronique]. Éditions Larcier, 2015 [consulté le 11 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : <a href="https://books.google.ca/books?id=FhGECgAAQBAJ&pg=PT121&lpg=PT121&dq=%22clause+de+n%C3%A9gociation%22+diff%C3%A9rends&source=bl&ots=rYUbm0ep4f&sig=NoG_EGh_47EKWCQ7LjtKcpj71mA&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiHhY6areHUAhXk6IMKHdcXAygQ6AEIQTAG#v=onepage&q=%22clause%20de%20n%C3%A9gociation%22%20diff%C3%A9rends&f=false]

La clause « escalatoire » de résolution de différends prévoit différentes étapes pour tenter de régler des différends. En général, elle prévoit que les parties tentent dans un premier temps de régler à l'amiable les différends, par la négociation ou la médiation, ou les deux, avant de recourir à d'autres étapes telles parfois le recours à l'expert pour enfin aboutir au processus arbitral ou judiciaire.

Bien qu'ayant un objectif fort louable de tenter de régler des différends rapidement et à moindre coût par des mécanismes de résolution de différends avant que des procédures arbitrales ou judiciaires ne soient entreprises, ces clauses soulèvent cependant plusieurs incertitudes qui n'ont toujours pas fait l'objet au Québec d'une direction claire de la part des tribunaux. Une importante question pouvant être soulevée est la suivante : la **clause escalatoire de résolution de différends** inclut-elle des étapes préalables obligatoires qui pourraient avoir pour effet de créer d'entrée de jeu des débats préliminaires et ainsi retarder le recours aux procédures arbitrales ou judiciaires?

[DAGENAIS, Catherine. Chronique – Clause escalatoire de résolution de différends : négociation, médiation, expert, conditions préalables obligatoires aux procédures arbitrales ou judiciaires? *Repères* [document PDF]. Janvier 2015 [consulté le 30 juin 2017]. EYB2015REP1628. Disponible à l'adresse :

https://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0

ahUKEwih0PX08uPUAhVLej4KHXt7B-

kQFggiMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.dentons.com%2Fen%2F~%2Fmedia%2F0ee9bb67753d43d9aa3cd6c4a0df51a4.ashx&usg=AFQjCNE260zYc3i5QlFCnz3GsayrCNY0A]

Clauses types de règlement des différends

[...]

Médiation Médiation et arbitrage Arbitrage

Clause multi-étapes - négociation, médiation et arbitrage

[MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Clauses types de règlement des différends* [en ligne]. [consulté le 21 juin 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sprd-dprs/res/index.html]

Modèle de **Clause Combinées** (Step Clause) pour le Règlement des Différends Les parties contractantes peuvent ajouter une disposition imposant la négociation ou la médiation comme étape préalable avant l'initiation de la procédure d'arbitrage. L'inclusion de ce type de clause, souvent désignée « step clause », est conseillée lorsque les parties sont liées par une relation commerciale de longue durée.

[...]

Afin d'assister les parties qui souhaitent rédiger un contrat commercial en précisant une obligation expresse de la résolution de différends par mode de négociation et/ou médiation comme étape préalable à l'arbitrage, l'ICDR [Centre international de résolution des différends] propose les clauses « palier » suivantes de Négociation-Arbitrage, de Médiation-Arbitrage, et de Négociation-Médiation-Arbitrage [...]

[CENTRE INTERNATIONAL DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS. Guide pour la Rédaction des Clauses de Règlement de Différends Internationaux [en ligne]. [consulté le 13 septembre 2017]. Disponible à l'adresse :

https://www.adr.org/sites/default/files/document_repository/ICDR%20Guide%20to%20Drafting%20International%20Dispute%20Resolution%20Clauses%20-%20French_0.pdf]

La **clause de règlement à paliers multiples** commence [...] par l'obligation de donner un avis circonstancié du différend.

- [...] en stipulant quelques étapes (qui peuvent évidemment être adaptées aux particularités de chaque contrat en fonction des besoins des parties) qui, dans ce jugement, étaient sommairement les suivantes :
- 1. Négociation formelle à un premier niveau (soit, le plus souvent, entre les personnes directement impliquées dans l'exécution du contrat);
- 2. Appel à un deuxième niveau de négociation entre dirigeants ou cadres supérieurs (*pouvant aller jusqu'aux chefs de la direction*) des parties au contrat;
- 3. Médiation.

Certaines de ces clauses font appel à trois niveaux de négociation, le premier entre les personnes impliquées dans l'exécution du contrat, le deuxième entre des cadres supérieurs (*par exemple, des chefs de division ou de départements*) et le troisième entre des dirigeants supérieurs des parties (*tels les chefs de la direction*).

[GAGNON, Jean H. *La clause de règlement à paliers multiples : Un autre outil intéressant à ajouter à votre coffre...* [en ligne]. 14 février 2013 [consulté le 6 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.edilex.com/fr/blogue/5989-la-clause-de-reglement-a-paliers-multiples-un-autre-outil-interessant-a-ajouter-a-votre-coffre-.html]

Les parties contractantes peuvent ajouter une disposition imposant la négociation ou la médiation comme étape préalable à l'introduction de la procédure d'arbitrage. L'inclusion de ce type de clause, souvent désignée « clause à paliers multiples » ou « step clause », est recommandée lorsque les parties sont liées par une relation commerciale continue et de longue durée. L'inclusion d'une telle clause est également recommandée lorsqu'il est opportun pour les parties de tenir compte de facteurs qui dépassent le cadre immédiat d'un différend particulier. Bien que ces considérations ne soient pas présentes dans le contexte d'une relation commerciale issue d'une seule et unique transaction, rares sont les cas où des négociations de règlement ne sont pas bénéfiques aux parties.

Une préoccupation légitime concernant le recours à ce type de clause est qu'elle confère à une partie la possibilité de retarder une sentence défavorable à son endroit. Néanmoins, ce problème peut être résolu en prévoyant des délais stricts pour chaque étape de la procédure. Une autre solution consiste à rédiger la clause de manière à permettre à chaque partie de débuter l'arbitrage sans devoir passer par les étapes précédentes ou alors à permettre aux procédures d'arbitrage et de médiation de se dérouler simultanément. Sans cela, les parties doivent être prêtes à se plier à chacune des étapes qu'elles ont prévues pour le règlement du différend. Il existe plusieurs exemples de **clauses à paliers multiples** (*step clauses*). Elles peuvent imposer aux parties l'obligation de se soumettre à un processus de négociation et/ou de médiation avant de recourir à l'arbitrage.

Afin d'assister les parties qui souhaitent inclure dans un contrat l'obligation de tenter de régler un différend par négociation et/ou médiation avant de procéder par voie d'arbitrage, ICDR [International Centre for Dispute Resolution] Canada propose les **clauses à paliers multiples** (*step clauses*) de type « Négociation-Arbitrage », « Médiation-Arbitrage » ou « Négociation-Médiation-Arbitrage » suivantes :

[CENTRE INTERNATIONAL DE RÉSOLUTION DES DIFFÉRENDS. *Guide pour la Rédaction de Clauses de Règlement de Différends* [en ligne]. [consulté le 4 décembre 2018]. Disponible à l'adresse :

 $https://www.icdr.org/sites/default/files/document_repository/ICDR_Canada_Guide_to_Drafting_Dispute_Resolution_Clauses-French.pdf]$

Le processus de rédaction des **clauses combinées** standard [...] a été amélioré, souvent en imposant des limites temporelles à chaque étape, ce qui répond à l'inquiétude légitime suscitée par le problème de la tactique dilatoire. D'autres alternatives sont également proposées : autoriser les parties à solliciter une procédure d'arbitrage sans recourir à la médiation ou autoriser l'exécution simultanée de procédures de médiation et d'arbitrage. Le Centre international pour le règlement des différends de l'Association américaine d'arbitrage (ICDR/AAA) propose les **clauses combinées** suivantes :

	_					
Clause	dΔ	náα	ociat	ion	arhi	trana

☐ Clause	de médiation-arbitrage
☐ Clause	de négociation-médiation-arbitrage
☐ Clause	d'arbitrage-médiation simultanés

[CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Règlement des litiges commerciaux : Arbitrage et règlement alternatif des différends* [en ligne]. [consulté le 13 septembre 2017]. Disponible à l'adresse :

http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/Arbitration French Low-res%20Full.pdf]

Clauses graduées

Il peut être envisagé de recourir à l'arbitrage de la CCI [Chambre de commerce internationale] pour régler définitivement un différend si une tentative préalable de règlement à l'amiable, par exemple par la médiation, n'aboutit pas. Les parties désirant insérer dans leurs contrats une **clause graduée** de règlement des différends associant l'arbitrage de la CCI à la médiation de la CCI sont invitées à se référer aux clauses types afférentes à la médiation.

[CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. *Clauses d'arbitrage* [en ligne]. [consulté le 14 novembre 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.iccwbo.be/wp-content/uploads/2012/03/Arbitration_clause_FRA.pdf]

Nous avons aussi pensé aux expressions « à volets », « à volets multiples », « à niveaux multiples », « à plusieurs niveaux », « à plusieurs paliers » et « séquentiel ». Mais nous n'avons pas trouvé de syntagmes formés avec ces expressions.

Nous avons commencé par vérifier le sens des substantifs échelon, étape, niveau, palier et volet ainsi que des adjectifs escalatoire, combiné, gradué et séquentiel qui pourraient composer les équivalents pour voir s'ils conviennent ou non.

Pour ce qui est éléments qualifiant la clause, commençons par l'adjectif **escalatoire**, qui est utilisé pour former le syntagme **clause escalatoire**.

Nous ne le retenons pas, car l'adjectif **escalatoire** ne figure pas dans les dictionnaires français et nous avons écarté son équivalent anglais *escalation clause*. De plus, le terme **clause escalatoire** est considéré comme un calque de l'anglais *escalation clause* dans le sens de **clause d'indexation**.

Le terme **clause escalatoire** est un calque de l'anglais escalator clause.

Il se traduit correctement par clause d'échelle mobile ou clause d'indexation, soit la clause d'une convention collective prévoyant le rattachement des taux de salaire aux variations de l'indice du coût de la vie.

[BUREAU DE LA TRADUCTION. TERMIUM Plus®. *Clefs du français pratique* [en ligne]. [consulté le 13 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2guides/guides/clefsfp/index-fra.html?lang=fra] Pour ce qui est des autres possibilités, nous avons relevé les définitions suivantes dans les dictionnaires pour les adjectifs **combiné**, **gradué** et **séquentiel** et les substantifs **échelon**, **étape**, **niveau**, **palier** et **volet** :

combiné

combiné, ée

I Adjectif Qui forme une combinaison. Ce regard traqué « que donnent l'inquiétude et la peur combinées » (Gide).

- Milit. Opérations combinées, faites par plusieurs armées. → interarmées.
- " Transport combiné, qui associe transport routier et transport ferroviaire, fluvial ou maritime.
- *Billet combiné*, qui permet l'utilisation successive de plusieurs moyens de transport ; qui associe l'accès à une manifestation et le titre de transport pour s'y rendre.

[Le Petit Robert 2015 [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

combiné, ée adjectif et nom masculin

adjectif

Assemblé dans des proportions définies. Des produits combinés.

[*Multidictionnaire* [en ligne]. Québec Amérique, ©2017 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.multidictionnaire.com]

gradué

gradué, graduée [gradue] adj.

1 Divisé en degrés. Tasse, règle graduée. Gobelet gradué en centilitres, en millilitres. 2 Qui augmente graduellement. Manuel d'exercices gradués.

[Usito [en ligne]. [consulté en 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.usito.com/dictio/#/contenu/gradu%C3%A9.ad]

<u>séquentiel</u>

séquentiel, séquentielle [sekãsjɛl] adj.

Relatif à une séquence, à une suite ordonnée; qui se compose de séquences. « Chaque geste entourant cet exercice est soigneusement codé, selon un ordre séquentiel imperturbable » L'écologie du réel : mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine (P. Nepveu, 1988). Qui transmet ou commande une série ordonnée d'informations ou d'opérations. Automatisme séquentiel. INFORM. Dont les différentes phases se succèdent dans un ordre préétabli et non modifiable (anton. : simultané). Traitement séquentiel.

[*Usito* [en ligne]. [consulté en 2018]. Disponible à l'adresse : https://www.usito.com/dictio/#/contenu/s%C3%A9quentiel.ad]

échelon

échelon, au fig., implique plus nettement un état ou un moyen qui mène à une élévation ou à un abaissement.

[BÉNAC, Henri. Dictionnaire des synonymes. Paris, Hachette, ©1979, p. 696.]

échelon nom masculin

- 2 (xvi°) Ce par quoi on monte ou descend d'un rang à un autre; chacun des degrés successifs d'une série. « Un premier ministère est l'échelon du second » (Chateaubriand). → marchepied, tremplin. Monter d'un échelon. Gravir tous les échelons de la hiérarchie. « Il avait commencé à travailler à seize ans, sans diplôme ni la moindre formation, avait gravi les échelons un à un » (O. Adam). S'élever par échelons, graduellement. → palier. Le dernier échelon : le point, le degré le plus élevé ou le plus bas. Spécialt. Position d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même grade, d'une même classe. Avancer d'un échelon. Les échelons de solde.
- ◆ L'un des différents stades d'une administration. → **niveau.** À l'échelon communal, départemental, national. Milit. Échelons de commandement. À l'échelon de la division, du corps d'armées.

[*Le Petit Robert 2015* [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

échelon nom masculin

- 1. Barreau d'une échelle. Il a gravi plusieurs échelons pour arriver au toit.
- 2. (figuré) Chacun des degrés d'une série. Avancer d'un échelon dans la hiérarchie.

synonyme palier.

3. Niveau. À l'échelon national, les sondages sont favorables.

[*Multidictionnaire* [en ligne]. Québec Amérique, ©2017 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.multidictionnaire.com]

étape

étape, phase, période distincte dans un progrès, une marche en avant.

[Bénac, Henri. Dictionnaire des synonymes. Paris, Hachette, ©1979, p. 696.]

étape nom féminin

3 Fig. Les étapes de la vie, de la civilisation. → époque, période, phase. « Une étape de leur vie finissait avec ce jour » (Loti). « la parole ne fait que jalonner de loin en loin les principales étapes du mouvement de la pensée » (Bergson). Perfectionner une chose par étapes. → degré, palier.

Une première étape vers un but ; l'une des étapes qui conduisent à. \rightarrow 1. **pas.** Constituer, marquer une étape dans une vie. \rightarrow **jalon.**

[Le Petit Robert 2015 [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

B.— *Au fig.*

- **1.** [Dans une évolution] Jalon, point notable, marqué par un fait important. Étape capitale, importante; passer par des étapes; procéder par étapes; marquer une étape. [...]
- 2. Période dans le cours d'une évolution, d'un événement.

[*Trésor de la langue française informatisé*. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://atilf.atilf.fr/]

étape nom féminin

nom féminin

- **1.** Endroit où l'on s'arrête pour dormir au cours d'un voyage. Les étapes de l'excursion seront Québec et Métis.
- Ne pas confondre avec les noms suivants :
- escale, lieu où un navire, un avion s'arrête;
- halte, arrêt bref au cours d'un voyage.
- 2. Phase d'une évolution. Les étapes de l'adolescence.

synonyme période.

[Multidictionnaire [en ligne]. Québec Amérique, ©2017 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.multidictionnaire.com]

niveau

niveau nom masculin

- III **Degré comparatif** (1637) *Mettre au même niveau*, à côté, sur la même ligne, sur le même plan.
- □ Niveau social : degré de l'échelle sociale.
- ◆ Degré hiérarchique ; échelon d'une organisation. Quelqu'un de son niveau ne s'occupe pas de cela. → rang. Les consignes devront être observées à tous les niveaux. Au plus haut niveau.
- igspace Échelon atteint par une grandeur, par rapport à une base de référence relative à cette grandeur. Niveau de pollution, de pression acoustique, de température. Niveau minimal (\rightarrow 1. plancher), maximal (\rightarrow plafond) (des prix, des salaires).
- ◆ Niveau intellectuel, culturel : degré des connaissances, de la culture. Des élèves de même niveau. → force. Niveau bac + 4. Niveau mental (cf. Âge mental*).
- ^a Niveau d'instruction. La chute du niveau scolaire. Vérification du niveau. → 2. **test** (cf. Contrôle continu).

[Le Petit Robert 2015 [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

niveau nom masculin (pl. niveaux)

nom masculin

- **1.** Instrument qui sert à vérifier l'horizontalité d'un plan. *Le menuisier emploie un niveau à bulle d'air pour que son meuble soit bien droit.*
- 2. Degré d'élévation par rapport à un plan horizontal de comparaison. Le niveau de l'eau a monté.

synonyme hauteur.

- **3.** Plan horizontal d'un bâtiment. *Cet immeuble comporte 15 niveaux* (et non *planchers), *dont 3 sont souterrains*.
- Alors que le mot *étage* désigne chacun des niveaux d'un immeuble situés au-dessus du rez-dechaussée, le mot *niveau* permet une seule gradation depuis le dernier sous-sol jusqu'au dernier étage.
- 4. Degré hiérarchique. Les employés et les cadres de tous les niveaux sont concernés.

[*Multidictionnaire* [en ligne]. Québec Amérique, ©2017 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.multidictionnaire.com]

palier

palier, au fig., fait penser à une période stable entre deux échelons.

[Bénac, Henri. Dictionnaire des synonymes. Paris, Hachette, ©1979, p. 696.]

palier nom masculin

- 1 Mécan. Pièce fixe supportant l'arbre de transmission d'une machine. *Paliers d'un moteur d'auto. Palier de butée*, qui empêche le glissement longitudinal de l'arbre.
- 2 (1547) Plateforme entre deux volées d'un escalier ou en haut d'un perron. *Portes donnant sur le palier* (→ palière). *Ils habitent sur le même palier. Des voisins de palier. Palier de repos*, entre deux étages.
- ◆ Par anal. Partie horizontale, comprise entre deux déclivités. *Vitesse en palier*.
- Aviat. Voler en palier.
- ⁹ Partie quasi horizontale de la courbe d'un graphique.
- **3** Fig. Phase intermédiaire de stabilité, dans une évolution. *Palier dans la hausse des prix.* « à ses yeux leur amour avait atteint [...] une sorte de palier » (Romains).
- ◆ par paliers : progressivement. *Maladie qui évolue par paliers* (cf. Par degrés*).

[*Le Petit Robert 2015* [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

palier, subst. masc.

[...]

3. Au fig. [Dans une évolution, un processus] Période intermédiaire de stabilité, de répit. [...]

P. ext. Étape, degré. [...] M. Piaget (...) distingue trois paliers de l'évolution intellectuelle, celui où dominent les fonctions sensori-motrices, celui où domine la pensée représentative, celui enfin où dominent les opérations mentales [...]

[*Trésor de la langue française informatisé*. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://atilf.atilf.fr/]

palier nom masculin

nom masculin

- **1.** Plateforme dans un escalier. *En montant l'escalier, Nouni s'arrête au palier pour se reposer un peu.*
- 2. (figuré) Étapes successives.
- **3.** (**figuré**) Échelon, tranche. Les taux d'imposition progressent par paliers.

[Multidictionnaire [en ligne]. Québec Amérique, ©2017 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.multidictionnaire.com]

volet

volet nom masculin

Au fig. Partie d'un ensemble abstrait ayant son unité, sa cohésion, et qui s'articule à d'autres éléments constitutifs de ce même ensemble. Si demain, dans un grand jaillissement improvisé, me venait, fût-ce en raccourci, un portrait de Gide qui pût avoir quelque caractère du volet manquant, ce serait le mieux (DU BOS, Journal, 1927, p. 375).

[*Trésor de la langue française informatisé*. [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : http://atilf.atilf.fr/]

volet nom masculin

- 1 (1542) Vx Petite tablette, planchette servant à trier des graines, de petits objets.
- Mod. Loc. Trier sur le volet: choisir avec le plus grand soin. Fig. Des invités triés sur le volet.
 2 (1611) Cour. Panneau (de menuiserie ou de métal) qui, placé à l'intérieur, sert à protéger le châssis d'une fenêtre, à intercepter la lumière. Fermer au volet. Par ext. Tout panneau, ou battant qui protège une baie (à l'extérieur ou à l'intérieur). → contrevent, jalousie, persienne. Volets de

qui protège une baie (à l'extérieur ou à l'intérieur). → **contrevent, jalousie, persienne.** Volets d bois, de fer. Ouvrir, fermer les volets. « Moi, l'étrange humain qui [...] vis les volets clos » (Proust). Volets qui battent. « Les volets, percés de trèfles et de cœurs » (Beauvoir). Mar. Volet d'un hublot, d'un sabord.

- ◆ Vantail, aile (d'un retable). *Panneau central et volets d'un triptyque*.
- ◆ Chacune des parties reliées d'un document. *Permis de conduire en trois volets*. Fig. *Plan, projet en plusieurs volets.* → 1. **pan, partie, subdivision.**

[Le Petit Robert 2015 [en ligne]. Dictionnaires Le Robert, ©2015 [consulté en 2017]. Disponible à l'adresse : https://pr.bvdep.com/robert.asp]

L'adjectif **combiné** pourrait être utilisé pour former le terme **résolution des différends combinée** si l'on considère que le processus dont il est question constitue une « combinaison » de MSRD. Toutefois, on pourrait penser qu'il est question d'un mode hybride, comme l'arbitrage-médiation, alors qu'il est question d'une « série » ou d'une « succession » de modes. Comme cet équivalent pourrait porter à confusion, nous estimons qu'il faut l'écarter.

Nous sommes également d'avis que les sens des substantifs **niveau** et **volet** que l'on trouve dans les dictionnaires ne permettent pas de former des équivalents qui correspondent à la notion et nous ne les retenons pas pour former les équivalents.

Quant à l'adjectif **séquentiel**, nous pensons que la clause à l'étude comprend, en effet, une série ordonnée et non modifiable de modes substitutifs de résolution des différends. Par contre, la séquence de modes doit être accomplie en entier si l'on se fie à la définition de l'adjectif. Ce qui ne correspond pas à la notion à l'étude, car le différend peut être résolu dès l'emploi du premier MSRD préétabli.

Nous estimons que le substantif **échelon**, qui signifie « chacun des degrés successifs d'une série », pourrait être approprié, car le substantif **degré** signifie la position à l'intérieur d'un ensemble hiérarchisé.

```
degré [d₂gRe] n. m.

[...]

III FIG.

A 1 Niveau, position à l'intérieur d'un ensemble hiérarchisé. ⇒ classe, échelon, grade, rang.

niveau position. Atteindre les plus hauts degrés. Gravir les degrés de l'échelle sociale. ¬ DR. degré de juridiction: chacun des échelons de la hiérarchie des tribunaux devant lesquels une affaire peut être jugée. (in GDT) REM. L'emploi de degré de juridiction a été officialisé par l'OQLF. 2 Étape d'une évolution; intensité relative d'un état (sentiment, qualité, faculté, etc.).

niveau, point, stade. Degré de perfection, de connaissance. Degré d'autonomie, d'efficacité, d'avancement. Être d'accord jusqu'à un certain degré. « Sais-tu qu'il y a la réalité, la banale réalité, et que, un degré plus haut dans le raffinement, il y a l'illusion » Les bonheurs d'un héros incertain(N. Audet, 2002).

[Usito [en ligne]. [consulté en 2018]. Disponible à l'adresse: https://www.usito.com/dictio/#/contenu/degr%C3%A9.ad]
```

La position à l'intérieur d'un ensemble hiérarchisé peut s'entendre comme étant le fait de commencer le processus par des procédures informelles et peu coûteuses et d'aller graduellement vers des procédures plus formelles et coûteuses, ou bien elle peut correspondre aux différents niveaux de gestion. Par exemple, la première étape pour résoudre un différend pourrait être une négociation entre les gestionnaires de projet. Ensuite, la négociation pourrait se faire entre les dirigeants et finalement, entre les cadres supérieurs. Selon nous, on s'écarte un peu de la notion qui est celle d'une clause prévoyant le recours à une série préétablie de MSRD qu'elle soit hiérarchique ou non. Pour cette raison, nous ne retenons pas le substantif **échelon**.

Les substantifs **étape** et **palier** sont quant à eux des quasi-synonymes au sens figuré et pourraient être utilisés pour former un équivalent, car l'emploi de ces termes sous-entend

qu'il est question d'un processus comportant plusieurs paliers ou étapes. Et c'est effectivement le cas.

Regardons d'un peu plus près l'usage des éléments « à paliers multiples », « multipaliers », « à étapes multiples » et « multi-étapes ». Nous ajouterons la graphie soudée « multipalier » et « multiétape », car la graphie des mots formés avec l'élément multidevrait être soudée.

Multi-

Le préfixe **multi**— vient du latin *multus* (« beaucoup, grand nombre, nombreux, plusieurs ») et indique la pluralité.

Il s'applique à des choses ou à des personnes. Il a pour synonymes poly- et pluri-.

Trait d'union

Par souci de simplification, il est conseillé de toujours souder les noms et les adjectifs formés avec le préfixe *multi-* :

- un quartier multiethnique
- une multientreprise
- un multioscillateur
- un multiinstrumentiste
- une multiinjection

Lorsque le deuxième élément commence par i, certains ouvrages privilégient l'emploi du trait d'union. On peut donc aussi écrire :

• un multi-instrumentiste

Accord en nombre

Bien que le préfixe *multi*— signifie « plusieurs », les mots auxquels est soudé ce préfixe ne prennent généralement pas de *s* au singulier :

- un multicoque
- un multimoteur (un avion à plusieurs moteurs)
- une assurance multirisque
- un système informatique multiposte

On rencontre parfois la graphie avec un s :

- un téléphone multifonctions
- un multiétages (véhicule aérospatial à plusieurs étages)

[BUREAU DE LA TRADUCTION. TERMIUM Plus®. *Clefs du français pratique* [en ligne]. [consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse :

https://www.btb.termiumplus.gc.ca/clefsfp-

srch?lang=fra&srchtxt=multi&i=&cur=1&nmbr=&comencsrch.x=0&comencsrch.y=0

Multi-

Les mots formés avec le préfixe *multi*- ne prennent pas de trait d'union. Le second élément se lie directement au préfixe, sauf lorsque cet élément commence par la voyelle *i*.

Exemples:

- Il habite dans un quartier multiethnique.
- Chaque hiver, elle prend des multivitamines.
- Il s'agit d'un appareil multifonction.
- Ce multi-instrumentiste joue d'une dizaine d'instruments.

Bien que *multi*- signifie « plusieurs », les mots formés avec ce préfixe, qu'ils soient noms ou adjectifs, suivent la règle générale d'accord au pluriel : ils s'écrivent sans s au singulier et avec s au pluriel.

Exemples:

- Cette revue multiculturelle est distribuée mensuellement.
- Le festival présente des œuvres cinématographiques multiculturelles.
- Leur compagnie s'est dotée d'un système multiprocesseur.
- L'industrie des multiprocesseurs est en pleine expansion.
- Pour être mieux protégée, elle a pris une assurance multirisque.
- Les assurances multirisques couvrent des risques de nature différente.

On observe cependant que des adjectifs singuliers formés à partir de l'élément *multi*- et d'un nom sont parfois écrits avec *s* pour rendre l'idée de pluralité, notamment *multifonction*, *multipoint* ou *multisalle* (ex. : *une inspection multipoints*). On ne saurait considérer ces formes comme fautives. Parce qu'elles font exception à la règle d'écriture des mots composés avec l'élément *multi*-, elles ne devraient toutefois pas être privilégiées.

[OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Banque de dépannage linguistique [en ligne]. © Gouvernement du Québec, 2002 [consulté le 13 décembre 2018]. Disponible à l'adresse : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=1533]

Voici un tableau affichant les différents constats :

Formes	Nombre d'occurrences
Avec « palier »	
clause de résolution des différends à paliers	0
multiples	
clause de résolution à paliers multiples	0
clause à paliers multiples	3
clause de résolution des différends multi-paliers	0
clause de résolution multi-paliers	0
clause multi-paliers	0
clause multi-paliers de résolution des différends	0

clause de résolution des différends multipalier	0
clause de résolution multipalier	0
clause multipalier	0
clause multipalier de résolution des différends	0
Avec « étape »	
clause de résolution des différends à étapes	0
multiples	
clause de résolution à étapes multiples	0
clause à étapes multiples	0
clause de résolution des différends multi-étapes	0
clause de résolution multi-étapes	0
clause multi-étapes	2
clause multi-étapes de résolution des différends	0
clause de résolution des différends multiétape	0
clause de résolution multiétape	0
clause multiétape	0
clause multiétape de résolution des différends	0

D'après les résultats obtenus, nous pouvons dire que l'usage n'est pas un facteur déterminant qui guidera notre choix d'équivalent potentiel.

Selon les définitions de Bénac citées plus haut, le substantif **palier** fait penser à une période stable entre deux échelons, tandis que le substantif **étape** désigne une phase, une période distincte dans un progrès.

Nous aimons bien l'idée de mettre l'accent sur la période distincte (étape) plutôt que sur la période stable (palier). Ainsi, nous retenons les tournures composées avec **étape**.

Alors, il nous reste à choisir entre la tournure clause de résolution des différends à étapes multiples et la tournure clause de résolution multiétape des différends.

À notre avis, elles expriment toutes les deux la notion à l'étude. Cependant, nous favorisons la tournure **clause de résolution multiétape des différends**, qui est la plus économique.

Maintenant, un problème se pose. Peut-on rendre différemment multistep alternative dispute resolution (la série de MSRD) et multistep alternative dispute resolution clause (la clause)?

En principe, la réponse est non.

Revenons un peu en arrière soit à la page 18 de la section « Équivalents ». Nous nous sommes alors demandé si le terme **série** pouvait convenir comme terme noyau pour rendre le terme *multistep alternative dispute resolution* et ses synonymes. Ensuite, nous avons poursuivi nos recherches pour trouver des équivalents potentiels pour nommer la clause.

Ainsi, en fonction des recherches et des choix que nous avons effectués au cours de ce dossier, les options qui s'offrent à nous sont les suivantes :

a) multistep alternative dispute resolution = série de modes substitutifs de résolution des différends

multistep alternative dispute resolution clause = clause à série de modes substitutifs de résolution des différends

- b) multistep alternative dispute resolution = résolution multiétape des différends
 - → à noter : l'adjectif « multiétape » remplace la <u>série de MSRD</u>.

multistep alternative dispute resolution clause = clause de résolution multiétape des différends

Nous considérons que les équivalents de la série b) sont plus clairs que ceux de la série a). Aussi, ils seraient uniformes avec les équivalents recommandés pour *alternative* dispute resolution clause et dispute resolution clause du dossier 118, soit clause de résolution des différends.

Dans le dossier en question, l'élément *alternative* n'a pas été rendu en français, car ce dernier qualifie un mode, un mécanisme ou un processus. Or, dans le terme **clause de résolution des différends**, l'adjectif **substitutif** est absent parce que les termes « mode », « mécanisme » ou « processus » sont implicites.

Pour conclure, nous recommandons que les termes composés avec process (multistep alternative dispute resolution process; multistep dispute resolution process; multitiered alternative dispute resolution process; multi-tiered dispute resolution process; multi-tier alternative dispute resolution process; multi-tier dispute resolution process; stepped alternative dispute resolution process; stepped dispute resolution process) soient rendus en français par processus substitutif de résolution multiétape des différends et processus de résolution multiétape des différends.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

multistep alternative dispute
resolution; multistep dispute
resolution; multi-tiered alternative
dispute resolution; multi-tiered dispute
resolution; multi-tier alternative
dispute resolution; multi-tier dispute
resolution; stepped alternative dispute
resolution; stepped dispute resolution

résolution multiétape des différends (n.f.)

Voir résolution des différends

multistep alternative dispute resolution clause; multistep dispute resolution clause; multi-tiered alternative dispute resolution clause; multi-tiered dispute resolution clause; multi-tier alternative dispute resolution clause; stepped alternative dispute resolution clause; stepped dispute resolution clause

NOTE In context, the terms "multistep clause," "multi-tiered clause," "multi-tier clause" and "stepped clause" may designate a multistep alternative dispute resolution clause.

clause de résolution multiétape des différends (n.f.)

Voir résolution des différends

NOTA La forme abrégée « clause multiétape » peut être utilisée lorsque le contexte est clair.

multistep alternative dispute resolution process; multistep dispute resolution process; multi-tiered alternative dispute resolution process; multi-tiered dispute resolution process; multi-tier alternative dispute resolution process; stepped alternative dispute resolution process; stepped dispute resolution process

NOTE In context, the terms "multistep process," "multi-tiered process," "multi-

processus substitutif de résolution multiétape des différends (n.m.); processus de résolution multiétape des différends (n.m.)

Voir résolution des différends

NOTA La forme abrégée « processus multiétape » peut être utilisée lorsque le contexte est clair.

|--|